

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1445

Artikel: Le Saint-Siège peut aller saint-siéger ailleurs qu'à l'ONU

Autor: cmd

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281923>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la tine sont particulièrement éloquentes.

IVG illicite : cause numéro un de la mortalité maternelle en Afrique

En Afrique, les femmes ont très peu, voire pas de droits sur leur propre sexualité et leur corps. Ce ne sont pas elles qui déterminent quand commence et se termine leur vie reproductive, ni le nombre d'enfants qu'elles auront. Le taux très élevé de fécondité, la précocité génésique (plus de la moitié des femmes africaines accouchent pendant l'adolescence), les grossesses rapprochées, l'insuffisance d'infrastructures médicales et les conditions économiques et sociales qui leur sont réservées en général dégradent la santé des mères et de leurs enfants. En conséquence, les Africaines courent 180 fois plus de risques qu'en Occident de décéder des suites d'une grossesse. La mortalité maternelle y est la plus élevée au monde avec 160 mille morts annuelles³. Les pressions familiales et sociales, le manque de moyens contraceptifs ou la perception négative de ceux-ci véhiculée par les idéaux religieux, voire simplement la loi, sont autant de facteurs qui empêchent les femmes africaines de maîtriser leur propre système reproductif. L'IVG étant généralement interdite, les femmes qui ne peuvent assumer une grossesse mettent leur vie en danger, et par conséquent celle de leurs enfants, en recourant à des interventions clandestines. L'avortement est actuellement la première cause de mortalité maternelle sur le continent noir.

En 1994, environ 4 millions de femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes ont risqué leur vie pour mettre fin à une grossesse non désirée⁴. Même si l'avortement volontaire est interdit dans ces pays

et que les législations de certains d'entre eux, comme le Honduras et le Salvador, se sont récemment durcies en la matière, l'IVG (clandestine) semble être en augmentation. Les femmes jeunes et pauvres sont les plus menacées par les maladies ou le décès suite à l'avortement dans des conditions insalubres. Même si certaines situations (viol, inceste) rendent l'avortement légal dans nombre de pays, il faut encore qu'un médecin accepte de le réaliser, celui-ci s'exposant à certains risques, l'avortement demeurant un sujet délicat, quelles que soient les circonstances.

A contre-courant du bon sens

Que cela plaise ou non, les avortements ont lieu. C'est du cadre dans lequel ils se font qu'il faut discuter. L'accès à l'avortement dans de bonnes conditions sanitaires et l'amélioration de l'encadrement des maternités dans les pays en

voie de développement, doivent aller de pair avec une amélioration générale de l'image et du statut des femmes, afin d'éviter les dérives. L'avortement peut facilement être utilisé à des fins de sélection sexuelle, comme c'est le cas en Chine, en Inde et dans nombre de pays musulmans où l'on pratique couramment l'avortement sélectif selon le sexe, voire l'infanticide de fillettes.

D'un point de vue global, le manque d'éducation et l'encadrement sanitaire insuffisant des femmes, particulièrement en ce qui a trait à la maternité, ont de graves conséquences sociales, démographiques, et donc environnementales et économiques, tout étant étroitement lié et interdépendant. La crise de la dette et les mesures d'ajustements structurels imposées par les grandes institutions économiques des pays du Nord à partir des années '80 ont sérieusement affaibli les

budgets alloués à la santé et à l'éducation déjà insuffisants au Sud. Au cours des trente dernières années, dans les pays pauvres, le nombre de femmes vivant en dessous du seuil de pauvreté a augmenté de 50%⁵.

La position réaffirmée de Jean-Paul II sur la contraception et l'avortement semble figée sur des principes abstraits, conceptuels, qui donnent à toute ébauche de vie humaine un caractère sacré, absolu. Cela ralentit l'Eglise catholique, dans son élan vers une certaine réforme qui l'entraînerait vers une approche plus pragmatique des problèmes mondiaux. Approche qui permettrait d'atteindre cet objectif de protection de la vie qui est le sien, mais avec de bien meilleurs résultats et dont les premières personnes bénéficiaires seraient avant tout des êtres humains déjà existants.

⁵ Annie Labourie-Racapé in *Le nouvel état du monde*, La Découverte, 1999

Le Saint-Siège peut aller saint-siéger ailleurs qu'à l'ONU

Un «Etat» d'une superficie de 0.44 km², représentant environ 700 âmes - essentiellement masculines - et qui est à la fois le siège de l'Eglise catholique romaine a-t-il sa place comme observateur permanent à l'ONU au même titre que les autres pays? Pas vraiment. C'est ce que prétendent les *Catholics for a free Choice*, ces gens qui ont lancé la campagne «See Change». L'objectif de celle-ci est de convaincre le Secrétaire général de l'ONU de réviser le statut d'observateur permanent non-membre du Vatican, et de lui donner le même statut que les représentants des autres religions : celui d'organisation non gouvernementale. Avec son statut actuel, en plus de ne pas devoir se conformer au programme de l'ONU, le Saint-Siège peut participer à tous les débats et jouit du droit de vote.

Ce statut d'exception est d'autant plus gênant que les positions du Vatican relatives à la contraception et à l'avortement vont à contre-courant des intérêts des femmes et de

l'humanité en général : même si chaque année 5.8 millions de personnes deviennent séropositives, 2.5 millions de personnes décèdent du Sida et qu'elles sont près de 600'000 à mourir lors d'une grossesse ou d'un accouchement, le Vatican condamne fermement la contraception et l'avortement. Il l'a de nouveau clairement manifesté à New York en juin dernier lors de la conférence Pékin+5 et plus récemment, devant 2 millions de jeunes réunis pour les Journées mondiales de la Jeunesse.

Des centaines d'organisations opposées à ce que le Vatican soit au bénéfice d'un statut exceptionnel auprès de l'ONU - là où se décident les politiques publiques internationales - se sont jointes à la campagne «See Change». Pour soutenir cette initiative, vous pouvez signer la pétition qui demande la révision du statut du Vatican sur le site de «See Change»: www.seechange.org/bluebot-tom5c.htm.

amd

³ *Le Monde Diplomatique*, janvier 2000

⁴ *Violence contre les femmes: un rapport*, OMCT, 1999